

**Préavis municipal no 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle no 91 au lieu dit "Montoly"**

---

**Rapport de la commission des finances**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 <sup>er</sup> membre
René BARIONI	rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 21 et 24 mai, ainsi que le 7 juin 2012.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 21 mai, ainsi que M. Genoud, M. Collaud et M. Cuénot pour les informations fournis lors de la séance d'information du 14 mai à la commission technique et une délégation de la commission des finances.

Ce préavis propose malheureusement de ne retenir qu'une des variantes étudiées.

Lors de la séance du conseil communal du 3 mai, il a été demandé d'étudier la capacité de la commune à financer un projet de cette envergure.

*Préambule*

Nous constatons que, si ce préavis d'étude porte sur un montant de CHF 1'375'000.-, il y aura un investissement compris entre CHF 17'000'000.- et CHF 21'000'000.- pour la mise en œuvre du projet. Dès lors, il convient d'étudier ce préavis dans le contexte du projet complet. Les travaux ne pourront démarrer qu'en avril 2014 et n'être achevés qu'en septembre 2015. Les dépenses seront engagées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

## **Préavis municipal no 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle no 91 au lieu dit "Montoly"**

---

Ce projet doit s'intégrer dans une perspective de 30 ans et ne saurait répondre uniquement aux besoins d'aujourd'hui.

### *Population*

Le rapport de Gestion 2011 nous rappelle que la ville de Gland vit un dynamisme économique, culturel et social constant depuis plus de 40 ans. Le programme de législature 2011-2016 propose une vision d'une ville de 14'000 habitants à Gland en tenant compte de l'arrivée prochaine de 1'200 habitants supplémentaires uniquement à Communet-Borgeaud. Le développement du secteur « La Combaz » favorisera également l'arrivée d'un nombre significatif d'habitants. Si l'évolution de la population continue sur le même rythme, nous pouvons nous attendre à une population de 16'000 habitants à moyen terme.

### *Finances*

L'endettement au 11/06/2012 se monte à CHF 58'300'000 environ. En tenant compte des préavis ouverts et en cours, l'endettement brut se monterait à 74 millions 600'000 sur un plafond de 108 millions. Il reste donc une marge d'endettement de 34 millions, abstraction faite de la marge d'autofinancement. Et ce sans tenir compte d'un disponible de liquidités au 31/12/2011 qui, selon le rapport des comptes, s'élève à environ CHF 8'700'000.-.

### *Historique*

Ces 20 dernières années, Gland a osé réaliser deux projets importants, notamment :

- Collège des Tuillières pour un montant de CHF 27'400'000.- en 2002, qui a été amorti à ce jour de CHF 10'200'000.- environ; il reste donc environ CHF 16'000'000 à amortir;
- Complexe de Grand-Champ pour un montant de CHF 56'500'000.- en 1988, qui a été amorti à ce jour de CHF 20'000'000 environ; il reste donc environ CHF 12'600'000 à amortir.

## Préavis municipal no 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle no 91 au lieu dit "Montoly"

### Les projets

Quelques comparaisons des projets présentés (montant en milliers de francs).

Année	Projet-1	Projet-2	Projet-3	Projet-4	Projet-5	Projet-6
Coût (KCHF)	21'000	20'800	20'700	20'200	19'100	19'400
Subside (KCHF)	2'100	2'080	2'070	2'020	1'910	1'940
Coût - Subside (KCHF)	18'900	18'720	18'630	18'180	17'190	17'460
Exploitation (KCHF)	579				504	505
Amortissement (KCHF)	630	624	621	606	573	582
Frais financiers(KCHF)	520	515	512	500	473	480
Charge annuel (KCHF)	1'729				1'550	1'567
Baisse frais financier / an	17	17	17	17	16	16
Nouvel évaluation						16'700
Réduction en %						16%
Extrapolation de la réduction	17'605	17'437	17'353	16'934	16'012	

### Réflexions et analyse

Il s'avère, des chiffres présentés ci-dessus, que les différents projets auront un impact financier presque identique pour la commune, donnant la possibilité au conseil communal de sélectionner la variante qui convient le mieux à la population glandoise et constituera un investissement pour aujourd'hui et pour les 20 prochaines années. Dès lors, la décision importante consiste à choisir de construire une piscine ou de ne pas la réaliser

Après analyse de la situation financière de la commune basée sur les trois indicateurs principaux que sont les recettes prévues, le niveau d'endettement et la marge d'autofinancement, la commission des finances est convaincue que la ville de Gland a les moyens de financer un projet complet.

Pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause et fonder ses recommandations sur les éléments de l'article 46 du Règlement du conseil communal, la commission a besoin de pouvoir disposer de plus d'informations sur les autres variantes. En effet, seule la variante 6 a été développée, alors que les autres pourraient l'être tout autant, sachant que les différents devis ne présentent pas des écarts significatifs eu égard au montant de l'investissement et à la

**Préavis municipal no 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle no 91 au lieu dit "Montoly"**

---

volonté de la population, qui s'est exprimée à plusieurs reprises, de voir se développer les activités de loisirs et de détente à Gland.

La commission des finances souhaiterait donc un préavis plus détaillé présentant l'ensemble des variantes pour permettre de répondre à l'objectif initial du préavis de ne retenir qu'une des variantes proposées. Il nous semble également important de mieux détailler les devis (prix d'un plongoir, d'un bain mobile, d'un bassin d'apprentissage, d'une pataugeoire etc...) en lieu et place d'un montant global.

**Préavis municipal no 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle no 91 au lieu dit "Montoly"**

---

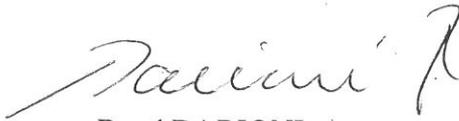
**Conclusions**

C'est la raison pour laquelle la commission des finances recommande, à la grande majorité de ses membres, de ne pas accepter les conclusions du préavis, soit :

- de ne pas accorder le crédit de Frs. 1'375'000.- et de ne pas autoriser la municipalité à entreprendre cette étude;
- de ne pas autoriser la municipalité à emprunter la somme de Frs. 1'375'000.-

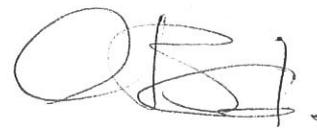
et de renvoyer ce dernier à la municipalité pour étude complémentaire, développement et optimisation des différentes variantes.

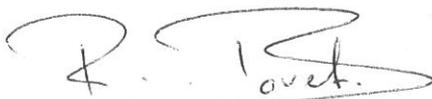
  
Rasul MAWJEE  
1<sup>er</sup> membre

  
René BARIONI  
Rapporteur

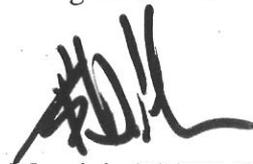
  
Katia ANNEN

  
Laurent BACHELARD

  
Claudine BOVET

  
Regina BOVET

  
Valérie CORNAZ-ROVELLI

  
Maurizio DI FELICE

  
Christian VERNEX